

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° RCA21 210004

AVIS public est par les présentes donné par le soussigné QUE :

- 1° lors de sa séance ordinaire du 2 mars 2021, le conseil d'arrondissement a, par l'adoption de sa résolution n° CA21 210042, adopté le *Règlement autorisant un emprunt de 4 100 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation de bâtiments municipaux de l'arrondissement (RCA21 210004)*;
- 2° ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement de Verdun à la suite de la procédure d'enregistrement par demande écrite qui s'est tenue du 15 au 29 mars 2021;
- 3° ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 juillet 2021;
- 4° ce règlement entre donc en vigueur en date d'aujourd'hui;
- 5° copie de ce règlement peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du Secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du Secrétaire d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible d'obtenir une copie de ce règlement par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@montreal.ca.

DONNÉ à Montréal, arrondissement de Verdun, le 8 octobre 2021.

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement